



17 Bis rue de la mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

A2025-062

Le Maire de VICQ SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande de la société INEO INFRA IDF NORMANDIE, concernant des travaux de terrassement pour pose de massifs pour candélabres, à VICQ-SUR-MER,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 – La société interviendra à compter du 11 septembre 2025 pour une durée de 90 jours aux lieux-dits suivants :

- Rue de la mer, devant l'aire de camping-cars
- Rue d'Austhot, près de l'abri de bus
- Rue de la mairie, parking des ateliers municipaux
- Route des châtaigniers, près de l'abri de bus
- Rue de l'église de Notre Dame, sur le parking, près de l'abri de bus

Article 2 – Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de réglementer le stationnement comme suit :

Le stationnement des véhicules sera interdit aux abords des endroits cités ci-dessus.

Article 3 – Des panneaux « Stationnement interdit » seront posés par la société. La mise en place de l'affichage du présent arrêté ainsi que la signalisation, de jour comme de nuit, sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Préfet de la Manche, la brigade de gendarmerie, l'entreprise INEO INFRA IDF NORMANDIE, et la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vicq-sur-Mer.

Fait à Vicq sur Mer, le 30/07/2025

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE

